

L'entreprise industrielle togolaise en 1980. Un contre-plaidoyer pour une industrialisation de l'Afrique à l'échelle nationale

Alfred SCHWARTZ
ORSTOM

Le voyageur qui se rend par la route de Lomé à Cotonou ne peut manquer d'être frappé par l'étonnant paysage industriel qui s'offre à ses yeux à la sortie de la capitale togolaise. Il y remarquera des réalisations aussi spectaculaires qu'une marbrerie, une cimenterie, une aciérie, une raffinerie... Il en déduira que le Togo est un pays particulièrement propice à l'investissement industriel.

L'observateur un peu plus averti de la réalité économique togolaise ne tarde pas à découvrir cependant que les apparences sont trompeuses. La plupart des entreprises industrielles se débattent dans d'inextricables difficultés : peu ont des bilans financiers vraiment positifs, beaucoup travaillent à la limite de la rentabilité, quelques-unes — et non des moindres — accusent des résultats carrément négatifs et ne survivent que grâce aux subventions de l'Etat.

Dans ce pays aux dimensions modestes qu'est le Togo (56 000 km², 2,5 millions d'habitants), l'échelle à laquelle opèrent les industries est en fait pratiquement toujours à l'origine de leurs problèmes. C'est ce que nous nous

proposons d'illustrer ici à travers l'examen des difficultés auxquelles se trouve aujourd'hui confronté le secteur industriel *manufacturier*. De ce secteur, nous aurons au préalable brossé un bref historique et esquissé les principales caractéristiques (1).

I. Bref historique de l'investissement industriel au Togo

Fin 1979, l'industrie manufacturière togolaise compte officiellement 72 entreprises. Une quarantaine seulement de ces entreprises méritent en fait l'appellation d'établissement industriel, les autres relevant davantage d'une activité artisanale que d'une véritable activité industrielle.

L'industrialisation du Togo est un phénomène récent. Les premiers établissements voient le jour dans la dernière décennie de la période coloniale. Il s'agit alors exclusivement d'unités de transformation de produits agricoles locaux, soit au premier degré (agro-industries telles que l'huilerie de palme d'Alokoégbé, la féculerie de la Compagnie du Bénin à Ganavé, les usines d'égrenage de coton de la S.C.O.A. — Société commerciale de l'Ouest africain — et de la S.G.G.G. — Société générale du Golfe de Guinée — à Atakpamé), soit au second degré (savonnerie de la Société chimique industrielle africaine de Bè, dont la matière première est fournie par l'huilerie d'Alokoégbé)...

Les premières entreprises industrielles non fondées sur l'agriculture n'apparaissent en fait qu'après l'accession, en 1960, du Togo à l'indépendance. Timidement, si l'on en juge par le nombre des créations antérieures à 1970 : sept exactement. Moins timidement si l'on en évalue l'impact au nombre des emplois offerts au cours de la

(1) Les informations dont nous faisons état dans ce texte ont été recueillies au cours d'une enquête réalisée en 1979-1980, sous l'égide du ministère du Plan et de la Réforme administrative et dans le cadre des travaux préparatoires au 4^e Plan quinquennal de développement économique et social (1981-1985), sur l'emploi au Togo. Cette enquête nous a amené à dresser un bilan de l'activité économique du pays pour 1980, ce faisant à nous intéresser à l'une de ses composantes motrices, l'activité industrielle.

même période : la moitié environ des emplois industriels actuellement existants. La diversité est de règle dans le choix des branches d'activité : impression-édition (Editogo, Etablissement national des éditions du Togo, l'imprimerie nationale), fabrication de meubles métalliques et semi-métalliques (Togoméтал), industrie textile (I.T.T., Industrie Textile du Togo), fabrication de boissons (B.B., Brasserie du Bénin), conditionnement de papier (SICO-PA, Société industrielle et commerciale de papier), fabrication de chaussures (Bata), production de sacs et sachets en plastique (M.T.P., Manufacture togolaise de plastiques)...

Entre 1970 et 1975, le rythme des créations s'accélère : il est de l'ordre de quatre entreprises par an. Deux événements ont joué dans cette accélération un rôle déterminant : la création, en 1969, du C.N.P.P.M.E. (Centre national de promotion des petites et moyennes entreprises) ; la création, en 1972, du domaine industriel de Lomé (un domaine de 44 hectares octroyé par l'Etat à l'intérieur de la zone industrielle du port), sur lequel des tarifs préférentiels sont accordés aux entreprises qui souhaitent s'installer, tant pour la location du terrain que pour l'électricité. Parmi les établissements qui se créent au cours de cette période, citons la Société togolaise de marbrerie et matériaux (Sotoma), les Cimenteries du Togo (Cimtogo), la Société togolaise de boissons (S.T.B.), la Société togolaise des gaz industriels (Togogaz), les Huileries togolaises (huileries d'arachide de Cacavelli), la Société togolaise de matériaux (Sotomariaux, qui fabrique des peintures et des laques), la Société des détergents du Togo (SODETO), la Société générale des moulins du Togo (S.G.M.T.), l'Industrie togolaise du cycle et du cyclomoteur (Itocy), la Société de menuiserie et d'ameublement du Togo (S.M.A.T.)... Là encore, les choix vont tous azimuts.

Entre 1975 et 1980 enfin, on note très curieusement un ralentissement du rythme : une dizaine de projets seulement voient le jour au cours de cette période. Parmi ceux-ci figurent, il est vrai, plusieurs réalisations de taille, dont le promoteur est l'Etat togolais lui-même : abattoirs de l'O.N.A.F. (Office national des abattoirs et frigorifiques), raffinerie de pétrole de la S.T.H. (Société togolaise d'hydrocarbures), aciérie électrique de la S.N.S. (Société nationale de sidérurgie)... Si les choix des quelques investisseurs privés restent dispersés, ceux de l'Etat sont ici

nettement en faveur de la mise en place d'une industrie lourde.

Montant global, en valeur courante, de cet effort d'investissement : environ 35 milliards de F CFA, dont près de 20 milliards pour la raffinerie et l'aciérie (2).

II. L'appareil industriel togolais en 1980 : quelques caractéristiques

L'appareil industriel togolais actuel se caractérise très schématiquement par : un potentiel de production diversifié, une focalisation géographique sur Lomé, des investissements à plus fort coefficient de capital que de main-d'œuvre, un contrôle croissant de l'Etat.

1. *Un potentiel de production diversifié*

Si l'on prend comme canevas de référence la classification internationale type par industrie des branches d'activité économique (classification B.I.T.), on constate que, à l'exception de l'« industrie du tabac » et de la « construction mécanique », toutes les « classes » industrielles sont représentées. Il ne reste donc pratiquement pas de domaine inexploré par l'investissement industriel au Togo. La répartition, mais aussi l'importance des 72 entreprises répertoriées varient cependant beaucoup d'une activité à l'autre, comme le montre le tableau ci-après :

(2) Trois importants projets étaient par ailleurs en cours d'achèvement lors de notre enquête fin 1979 : un projet d'industrie plastique sur le domaine industriel de Lomé (I.T.P., Industrie togolaise des plastiques, 2 milliards d'investissement, financement suisse, danois et togolais); un projet d'huilerie de palme à Agou (1,5 milliard d'investissement, financé par la Banque Européenne d'Investissement et l'Etat togolais); un projet d'industrie textile à Lama-Kara (Togo-Tex, environ 9 milliards d'investissement, financement public).

Nature de l'activité	Nombre d'entreprises	Observations
Industrie du papier et de l'édition	15	13 imprimeries, dont une dizaine d'ateliers « modestes »
Industrie alimentaire et boissons	14	dont 7 boulangeries, toutes modestes
Industrie du bois et du meuble	13	dont 9 « petits » ateliers de menuiserie et d'ébénisterie
Industrie du pétrole et de la chimie	9	
Industrie de la métallurgie et des métaux	6	
Agro-industrie	5	
Industrie des matériaux de construction	4	
Industrie textile	4	dont 2 « petits » ateliers de confection
Industrie du cuir et de la chaussure	2	
Total	72	dont une trentaine d'entreprises « modestes »

2. Une focalisation géographique sur Lomé

Cinquante-huit entreprises sur les 72 que compte l'industrie manufacturière togolaise sont implantées à Lomé. Une seule entreprise de taille est établie dans l'intérieur du pays : l'Industrie textile togolaise (I.T.T., 1 440 em-

ployés), qui a choisi d'installer son usine à Dadjá, à une dizaine de kilomètres au sud d'Atakpamé, au cœur de la principale zone productrice de coton du Togo, la région des Plateaux. Les 13 autres établissements industriels se partagent, du sud au nord, entre Aného (une boulangerie et un atelier de confection), Alokoégbé (une huilerie de palme), Notsé (une scierie et une usine d'égrenage de coton), Atakpamé (deux usines d'égrenage de coton et une boulangerie), Sokodé (une imprimerie), Kambolé (une scierie) et Lama-Kara (une unité de décortilage de riz, un atelier de fabrication de meubles, une entreprise de fabrication d'agglomérés). L'essentiel de l'activité industrielle togolaise est donc concentré sur Lomé, dont le port en eau profonde offre en effet incontestablement, depuis son ouverture en 1968, les conditions les plus favorables à un investissement industriel très largement tributaire de matières premières importées.

La création, en 1978, d'un domaine industriel à Lama-Kara, où un certain nombre de projets sont actuellement en cours de réalisation (usine textile de Togo-Tex, usine de traitement de noix de cajou) ou programmés (brasserie, briqueterie), constitue une première initiative importante de décentralisation de l'appareil de production industriel togolais.

3. Des investissements à plus fort coefficient de capital que de main-d'œuvre

L'industrie manufacturière togolaise est, dans l'ensemble, peu créatrice d'emploi : avec un effectif qui s'élève, à la mi-1979, à 5 432 travailleurs, elle n'offre en effet de l'emploi qu'à 11,6 % des 46 681 salariés permanents du secteur privé et para-public togolais, qu'à 6,5 % des 84 275 salariés de tout le secteur moderne togolais (emplois privés, para-publics et publics confondus). Dix entreprises seulement comptent plus de 100 employés. Ces dix entreprises se partagent à elles seules 3 792 travailleurs, soit 69,8 % des effectifs. Parmi celles-ci, seule l'Industrie textile togolaise (I.T.T.) a délibérément opté, lors de son installation en 1964, pour un investissement à fort coefficient de main-d'œuvre (1 440 emplois pour un investissement global s'élevant, en 1980, à 2,8 milliards de F CFA), choix essentiellement motivé alors par le bas coût de la main-d'œuvre locale. Les industries lourdes qui se sont

implantées ces dix dernières années ont par contre résolument opté pour des investissements à fort coefficient de capital : les Cimenteries du Togo (Cimtogo) n'emploient que 145 personnes pour un investissement initial de 550 millions, l'installation d'une troisième chaîne de production devant créer, pour un investissement nouveau de 2,5 milliards, 25 emplois supplémentaires seulement d'ici 1982 ; la Société nationale de sidérurgie (S.N.S.), pour 6,5 milliards d'investissements, n'emploie que 345 personnes ; la raffinerie de la Société togolaise d'hydrocarbures (S.T.H.), pour 13 milliards d'investissements, 210 seulement. Non seulement de tels investissements sont peu créateurs d'emploi, mais parmi les emplois qu'ils créent certains requièrent un haut niveau de technicité, que souvent seule une main-d'œuvre expatriée peut satisfaire (25 expatriés, par exemple, pour la raffinerie).

4. Un contrôle croissant de l'État

En l'absence d'informations précises sur la manière dont se répartit le capital social du secteur industriel manufacturier togolais entre les différents agents économiques, il ne nous est possible de donner ici qu'une ventilation globale entre les trois grands types d'agents — privé, mixte, public — des entreprises d'une part, des salariés d'autre part. Si le capital social des trois quarts des entreprises est détenu par le secteur privé (étranger et togolais), les trois quarts des salariés de ces entreprises sont par contre, directement ou indirectement, contrôlés par l'État, comme le montre le tableau ci-après :

Origine du capital social	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%
Privée	55	76,4	1 343	24,7
Mixte	11	15,3	2 974	54,7
Publique	6	8,3	1 115	20,6
Total	72	100,0	5 432	100,0

La participation de l'Etat au capital social d'entreprises industrielles promues par des agents économiques privés est un phénomène ancien. L'Etat togolais s'intéresse en effet, dès le démarrage de l'industrialisation du pays, de très près à toutes les entreprises d'une certaine importance, sur l'activité desquelles il tient à avoir un droit de regard (I.T.T., B.B., multinationales telles que Bata, Air Liquide — Togogaz —, ou 33 Export — S.T.B. —, Cim-togo...) — sa participation au capital social se situant généralement entre 25 et 40 %, mais pouvant aller (cas exceptionnel) jusqu'à 95 %.

La promotion par l'Etat d'un secteur industriel public est par contre un phénomène récent. Elle est la concrétisation de la volonté politique que manifestent les dirigeants togolais à une époque où les cours du phosphate (principale ressource d'exportation du Togo) sont particulièrement élevés (1974) en faveur de la création d'unités de production « de taille internationale », à même de favoriser l'accession rapide du pays à l'« indépendance économique » (3). Unités pour le financement desquelles les agents économiques privés ne marquent alors pas beaucoup d'enthousiasme, compte tenu d'une part de l'importance des investissements exigés, d'autre part de leur rentabilité incertaine. Les fleurons de cette initiative industrielle à grande échelle de l'Etat sont la raffinerie de la S.T.H. (opérationnelle depuis 1977), l'aciérie électrique de la S.N.S. (opérationnelle depuis 1979), l'usine textile de Togo-Text à Lama-Kara (qui devrait devenir opérationnelle en 1981). La création de ces trois unités représente un effort d'investissement globalement supérieur à la moitié de l'investissement industriel total réalisé à ce jour au Togo.

III. Les difficultés actuelles de l'industrie togolaise

Une industrie n'est viable que si elle est rentable, c'est-à-dire si elle présente en fin d'exercice un bilan financier

(3) Cf. Plan de développement économique et social 1976-1980, p. 293.

positif. Ce bilan doit tenir compte de deux types de données : l'amortissement de l'investissement réalisé, les résultats de l'exploitation. Si certaines entreprises togolaises tournent sur des bases saines, d'autres connaissent aujourd'hui d'importantes difficultés. Plusieurs établissements privés, ou mixtes, mais à participation majoritaire de capitaux privés, ont même été contraints, récemment, de fermer leurs portes, définitivement pour les unes, dans l'attente d'une conjoncture meilleure pour les autres, tant leur rentabilité n'était plus évidente.

Cinq types au moins de causes nous semblent être à l'origine des difficultés que connaît actuellement l'industrie manufacturière togolaise, dont certaines peuvent jouer concomitamment au sein de la même entreprise. Toutes ont cependant un dénominateur commun : la gageure d'une industrialisation à l'échelle d'un pays comme le Togo.

a) Certains équipements industriels sont devenus prématurément obsolètes, du fait de l'inadéquation trop rapide de leur production à un marché conçu à une échelle trop exclusivement nationale. C'est le cas, par exemple, des installations de l'I.T.T. à Dadja, qui sont aujourd'hui totalement dépassées sur le plan technologique. Quand l'usine est créée en 1964, les machines mises en place ne sont déjà pas, certes, des plus modernes. Le choix des investisseurs en faveur d'une technologie peu sophistiquée est alors justifié par deux raisons : le bas coût de la main-d'œuvre locale, dont l'abondance doit suppléer à la faible productivité des machines ; une orientation de la production à 80 % vers le marché local, considéré comme moins exigeant que le marché à l'exportation. En quinze ans, la main-d'œuvre est devenue plus chère, la clientèle plus exigeante... et l'équipement technique parfaitement obsolète. Conclusion : face à un marché local qui se dérobe et à un marché à l'exportation sur lequel elle n'est pas compétitive, l'I.T.T. doit totalement revoir ses structures de production. Ce qui implique de nouveaux investissements et d'inévitables compressions de personnel.

b) D'autres équipements relèvent par contre de technologies beaucoup trop sophistiquées. Les réalisations industrielles togolaises les plus récentes ont résolument opté pour une technologie de pointe : cas de la cimenterie, de la raffinerie, de l'aciérie électrique, pour ne citer que les réalisations les plus importantes. L'introduction d'une

telle technologie implique des investissements considérables, des frais de fonctionnement importants tant en énergie qu'en main-d'œuvre (nécessité de recourir à des techniciens expatriés, alors que par ailleurs, rappelons-le, ces investissements sont à très faible coefficient de main-d'œuvre), donc des coûts de production élevés, qui rendent le produit final cher sur le marché intérieur (le prix du fer à béton a augmenté au Togo depuis l'entrée en production de l'aciérie), difficilement compétitif sur le marché extérieur (pour être assurée d'un débouché, l'essence raffinée à Lomé ne peut pas être vendue à un prix supérieur à celui pratiqué sur le marché mondial). Conditions de production qui amènent l'Etat, propriétaire ou actionnaire de ces entreprises, pour ne pas perdre (trop) d'argent, à accorder un monopole de commercialisation aux sociétés dont les produits sont trop fortement exposés à la concurrence extérieure (ciment, monopole de Cim-togo, fer à béton, monopole de la S.N.S.) — le perdant dans ce type d'opération étant inévitablement le consommateur togolais. La mise en œuvre de telles technologies pourrait à la rigueur se justifier au niveau de réalisations à une échelle régionale africaine, mais pas à l'échelle du seul Togo.

c) Certaines industries sont trop exclusivement orientées vers le marché extérieur : cas de la raffinerie, dont 90 % de la production sont destinés à l'exportation ; cas de l'usine textile en cours d'achèvement de Togo-Text, à Lama-Kara, dont 85 à 90 % de la production partiront également à l'extérieur. De telles industries, dans une conjoncture économique internationale plutôt morose et face à des concurrents produisant à un coût marginal moindre (grandes compagnies pétrolières pour les produits pétroliers, pays d'Extrême-Orient pour le textile), auront du mal à être compétitives. Elles sont, à coup sûr, désadaptées à l'échelle du pays.

d) La plupart des industries orientées vers le marché national subissent de plein fouet la concurrence sauvage des industries nigériane et ghanéenne. Si certaines industries togolaises se sont d'entrée de jeu tournées vers le marché extérieur, d'autres ont résolument misé sur le marché des consommateurs finals nationaux. Ces industries, qui transforment ou conditionnent une matière première produite par le pays, qui traitent ou assemblent des produits intermédiaires importés, sont généralement

le fait d'entreprises modestes, dont la production est, du moins en théorie, parfaitement adaptée aux besoins du marché local, et qui devraient donc tourner « sainement ». Dans la pratique, elles subissent une concurrence désastreuse de la part des industries du même type du Nigéria et du Ghana, à potentiel productif beaucoup plus fort (donc produisant à des coûts marginaux moindres) et à monnaie faible (début 1980, le cours parallèle du naira est de 50 % inférieur à son cours officiel, celui du cedi de 75 %). Il suffit d'arpenter les rues de Lomé pour être éclairé sur la provenance d'un grand nombre d'articles de consommation courante mis en vente par le secteur informel (car tous ces articles entrent généralement dans le pays par des circuits non officiels, et sont donc introuvables dans le commerce moderne). Articles en provenance du Nigéria : huile de soja, acheminée par fûts de 25 litres, vendue à 250 F CFA le litre, concurrence redoutable pour les Huileries togolaises, dont l'huile d'arachide, de très bonne qualité, est commercialisée à 390 F ; poudre à lessive Omo, marque universellement connue qui n'a pas eu de mal à s'imposer au marché togolais, portant un coup fatal à la SODETO (Société des détergents du Togo), qui connaît aujourd'hui des difficultés financières telles que la poudre de marque Sika qu'elle produisait jusqu'en 1979 est à présent importée de Côte-d'Ivoire et du Sénégal, seul l'ensachage continuant à se faire à Lomé, l'entreprise n'ayant pas encore fermé ses portes par la seule volonté de l'Etat, actionnaire à 95 % de la société et soucieux de ne pas mettre quelque 80 travailleurs au chômage ; savons et produits de beauté divers, qui portent une concurrence sérieuse aux produits de la S.C.I.A. (Société chimique industrielle africaine) et de la SOCITO (Société commerciale et industrielle du Togo), les deux savonneries de Lomé ; chambres à air et pneumatiques pour cycles et cyclomoteurs, dont l'arrivée sur le marché togolais a amené une société qui produisait les mêmes articles à Lomé, Généralatex, à fermer ses portes... Articles en provenance du Ghana, malgré les difficultés économiques que connaît actuellement ce pays fortement ébranlé par des années d'instabilité politique : allumettes, dont la concurrence a coûté, de 1971 à 1979, à la S.A.B. (Société des allumettes du Bénin, devenue S.I.T., Société industrielle du Togo en 1979) les trois quarts de son capital social, avant qu'elle n'arrête sa production ; thongs, dont l'importation par à-coups (en fonction de l'approvisionnement en matière première de l'usine ghanéenne

productrice), mais en grosses quantités, porte régulièrement préjudice à la production de Bata ; papier hygiénique de différentes marques, dont la distribution handicape sérieusement la SICOPA (Société commerciale de papier) ; bois de menuiserie et d'ébénisterie, dont l'abondante introduction sur le marché togolais empêche pratiquement tout développement autochtone dans le domaine de l'exploitation forestière (trois scieries seulement existent au Togo, dont l'une vient de fermer). Cette concurrence nigériane et ghanéenne, parfaitement frauduleuse, qui peut s'exercer grâce à la totale perméabilité des frontières nationales (4), est d'autant plus navrante qu'elle touche le secteur le plus « défendable » de l'industrie togolaise, celui qui œuvre le plus dans le sens d'un développement autocentré du pays.

e) La production industrielle togolaise souffre enfin de l'exiguïté du marché national. Ce marché est non seulement de taille modeste, mais il est de surcroît particulièrement handicapé par la faiblesse du pouvoir d'achat des masses rurales, qui représentent plus de 70 % de la population du pays en 1980, et qui n'accèdent encore que peu aux produits industriels.

Qu'elle vise le marché extérieur ou celui des consommateurs nationaux, l'industrie togolaise ne remplit pas aujourd'hui le contrat que ses promoteurs attendaient d'elle. Nous avons tenté d'analyser les causes de ses difficultés, structurelles et conjoncturelles. Celles-ci renvoient en fait toutes plus ou moins à l'échelle à laquelle cette industrie a été promue. Cette échelle est celle d'un pays qui se trouve dans une situation doublement désavantageuse pour la promotion d'une industrie nationale : le Togo est un pays de petite taille ; il est « encadré » de surcroît par deux voisins qui à côté de lui sont des « géants » : le Nigéria d'une part, même en l'absence de frontière commune (le Bénin ne constitue qu'un écran formel), le Ghana de l'autre. La taille du pays conditionne le marché national de l'investissement industriel : dans le cas du Togo, ce marché ne peut être que restreint. La proximité de voisins à potentiel productif fort mais à monnaie faible représente un redoutable danger de con-

(4) Il faudrait voir par ailleurs ce que le Togo aurait à son tour à perdre si les frontières étaient plus hermétiques : il n'est pas évident, notamment en ce qui concerne les échanges avec le Ghana, qu'il y serait gagnant.

currence sauvage : dans le cas du Togo, cette concurrence a été désastreuse — et elle continue de l'être — pour bon nombre d'entreprises.

Pourquoi, dans ces conditions, le Togo a-t-il accordé au cours de ces dernières années une place aussi importante à l'investissement industriel ? L'explication ne peut être trouvée que dans l'euphorie qui s'est emparée de l'économie nationale à la fin du 2^e Plan (1971-1975) quand les cours du phosphate se sont brusquement mis à flamber, euphorie qui a entraîné les responsables du pays dans des investissements — pas seulement industriels d'ailleurs — à l'échelle de l'optimisme que permettait la conjoncture du moment. Non seulement les cours du phosphate n'ont pas tenu leurs promesses (5), mais les investissements réalisés se sont souvent avérés d'une rentabilité hasardeuse. Cependant que l'endettement dont ils ont été à l'origine continue de grever lourdement le budget de l'Etat...

A une heure où l'on parle d'ouverture des frontières, l'industrie togolaise aurait plutôt besoin de protection. C'est là même la seule condition de sa survie. Les chefs d'entreprise ne cachent pas leur inquiétude face à l'avènement de la C.E.D.E.A.O. (Communauté économique et douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest), qui prévoit l'élimination progressive des barrières douanières et l'établissement d'une zone de libre-échange entre les seize pays de la sous-région ouest-africaine. Quelle sera la place dans un tel ensemble économiquement intégré d'un petit pays comme le Togo face à des géants comme le Nigéria, le Ghana (dont l'économie se remettra tôt ou tard sur les rails), ou la Côte-d'Ivoire ? Si les choses semblent simples politiquement, elles ne le seront certainement pas économiquement.

(5) Pour se faire une idée de l'emballement qu'a connu la machine économique togolaise en 1974 et de toutes les illusions qui ont pu en résulter, il faut savoir que les recettes d'exportation du phosphate sont passées de 6 267 millions de F CFA en 1973 à 34 533 millions en 1974, pour retomber à 16 498 millions en 1975. De 75 dollars la tonne au deuxième semestre 1974, le cours du phosphate est repassé à 25 dollars dès 1975. Il ne remontera que très faiblement dans les années suivantes, pour se situer, début 1980, à 45-50 dollars. Dégradation des cours du phosphate à laquelle s'ajoute celle des cours du dollar, qui tombe de 265 F CFA en 1974 à 220 F en 1975, et à 195 F en 1980.

Il est évident qu'un certain nombre d'investissements industriels réalisés au Togo au cours du 3^e Plan (1976-1980) se seraient davantage justifiés à l'échelle de la sous-région ouest-africaine. Il est vraisemblable qu'à l'avenir de telles initiatives ne se reproduiront pas. C'est dans ce sens qu'il convient en tout cas d'interpréter la récente adhésion (juin 1981) du Togo au F.A.D.I. (Fonds africain de développement industriel), dont la création remonte à 1979 et dont l'objectif est précisément la promotion de projets industriels à l'échelle multinationale, régionale et sous-régionale.

Schwartz Alfred (1983)

L'entreprise industrielle togolaise en 1980 : un contre-plaidoyer pour une industrialisation de l'Afrique à l'échelle nationale

In : Entreprises et entrepreneurs en Afrique 19e et 20e siècle

Paris : L'Harmattan, 493-506, (Racines du Présent)